

<b>DEMANDE DE COMPENSATION</b> (les compensations seront traitées une fois le stage terminé)	
École :	Date de la demande :
Nom de l'enseignant associé :	
# Matricule :	
Nom du stagiaire :	
S.v.p. inscrire le poste budgétaire pour les montants de 25 \$ - 400 \$ - 525 \$ Transfert du poste budgétaire : 179-1-73205-181 au poste budgétaire :	
<b>LIBÉRATION – MODIFICATIONS POUR 2020-2021</b> : transformation des libérations en compensation monétaire	
STAGES 1 ET 2 <input type="checkbox"/> L'équivalent de 0,75 journée en compensation monétaire.	
STAGES 3 ET 4 <input type="checkbox"/> L'équivalent de deux 0,75 journées en compensation monétaire, soit 1,5 journée.	
<b>DEMANDE DE COMPENSATION</b>	
<b>STAGES 1, 2 ET 3</b>	
Une compensation monétaire de 375 \$ et un montant de 25 \$ (alloué au budget de l'école) pour l'achat de matériel pour sa classe <input type="checkbox"/>	
OU	
Un montant de 400 \$ (alloué au budget de l'école) pour l'achat de matériel pour sa classe <input type="checkbox"/>	
<b>STAGE 4</b>	
Une compensation monétaire de 500 \$ et un montant de 25 \$ (alloué au budget de l'école) pour l'achat de matériel pour sa classe <input type="checkbox"/>	
OU	
Un montant de 525 \$ (alloué au budget de l'école) pour l'achat de matériel pour sa classe <input type="checkbox"/>	

*Il est à noter que les compensations monétaires sont des montants imposables.  
Le matériel acheté avec les montants de 25 \$, 400 \$ ou 525 \$ alloués au budget de l'école appartiendra à l'école.*

Signature de l'enseignant associé

date

Signature de la direction d'école

date

Signature du Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire

**N.B. :** Vous devez remplir un formulaire par stagiaire et le faire parvenir au Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire pour approbation **avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours**. Si demande de compensation monétaire, le paiement sera effectué par les RHOS lors de la prochaine période de paie. Révisé 2020-12-02